

Newsletter n°87

Avril, mai, juin 2023

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المسنودون DISPARU المفقودون
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie



PLUS D'ESPACE POUR LA SOCIETE CIVILE ALGERIENNE

LA MAINMISE DE L'ETAT SUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



L'exemple le plus flagrant et le plus pertinent du danger auquel est soumise la liberté en Algérie de la presse est l'arrestation d'Ihsane El Kadi qui a ébranlé non seulement les réseaux médiatiques,

mais aussi une part non-négligeable de la communauté internationale. Rappelons que le directeur de *Radio M* et *Maghreb Emergent* a été condamné à sept ans de prison, dont deux avec sursis, et à une amende de 700 000DZ. Le verdict est allé plus loin en décidant de la dissolution de la société *Interface Media* tout en la contraignant à une amende qui s'élève à 10 millions de dinars algériens. Cette lourde condamnation n'était que la riposte rapide du régime algérien après la publication d'un article critiquant les autorités. C'est ainsi qu'Ihsane El Kadi est accusé d'avoir reçu des fonds de l'étranger pour initier une propagande politique et pour déstabiliser la sûreté de l'Etat.

Face à cette atteinte scandaleuse à la liberté de la presse, Amnesty International s'est mobilisé en lançant une pétition revendiquant du président de la République la libération immédiate du journaliste tout en pointant un doigt accusateur

contre la censure, voire même la répression, qui atteint les canaux médiatiques.

De même, une multitude de personnalités issues de différentes nationalités ont signé conjointement une lettre adressée à Abdelmadjid Tebboune pour la libération du journaliste incarcéré.

L'arsenal répressif a également touché le journaliste Mustapha Bendjama qui a été condamné par contumace, en décembre 2021, à un an de prison ferme et 50 000 dinars algériens d'amende à cause d'une plainte qui a été déposée contre lui par le Wali de Annaba en l'accusant de publier des informations ayant pour but de nuire à l'intérêt national. Le rédacteur en chef du quotidien « Le provincial » était toujours dans le viseur des autorités et son arrestation est intervenue à la suite des accusations l'impliquant dans l'affaire Amira Bouraoui. Le procès de Bendjama est reporté pour la troisième fois au 9 juillet 2023.

L'arrestation n'est pas le seul moyen mobilisé par les autorités pour restreindre la liberté de la presse ; les interdictions de sortie du territoire national (ISTN) sont monnaie courante. Le représentant de « Reporters sans frontières » en Afrique du Nord, Khaled Drereni, ciblé par une ISTN, n'a pas pu se rendre en Espagne pour recevoir le prix « Anoche tuve un seno » de la liberté de la presse. Cette restriction de la liberté du journaliste s'est maintenue même à la suite de sa rencontre avec le président de la République Abdelmajid Tebboune à l'occasion de la journée internationale de la presse. Soulignons que les autorités algériennes ont finalement levé l'ISTN qui lui a été imposée en 2020. Toutefois, cette levée tardive de l'ISTN a empêché le journaliste de recevoir le prix qui lui a été destiné.

PROJET DE LOI SUR L'AUDIOVISUEL ET LA PRESSE

Comme si les arrestations et les ISTN ne suffisaient pas, les autorités algériennes ont également visé la loi sur l'audiovisuel et la presse afin d'attribuer un fondement légal à la répression menée à l'encontre des journalistes. Une série de 13 amendements orchestrés par l'Assemblée populaire nationale (APN) a touché la loi sur l'audiovisuel et la presse interdisant ainsi, entre autres, la gestion par une personne physique ou morale de plus d'un organe de presse et permettant la mise sous scellé de n'importe quel organe portant atteinte à l'islam ou à l'unité nationale.

Les amendements introduisent aussi deux autorités de régulation, la première pour la régularisation de l'audiovisuel et la seconde pour la presse écrite et électronique. Soulignons que c'est le président de la République qui aurait la tâche de la nomination des membres de ces deux autorités.

Cette marge de manœuvre est le résultat de termes absolument vagues introduits par les amendements tels que « *atteinte à l'islam et à l'unité nationale* ». Dans ce cadre, n'importe quelle tentative d'opposition ou de critique des tendances du pouvoir en place pourraient être annihilée en vertu de l'islam et de l'unité nationale, et ce, pour assurer le contrôle des autorités qui gouvernent avec une main de fer.

ADOPTION DE LA LOI SUR L'INFORMATION : UN ARSENAL JURIDIQUE DE TERREUR ET DE REPRESSEMENT

Le nouveau projet de loi sur l'information adoptée le 24 juin 2023, ne fera que restreindre davantage la liberté et l'indépendance du paysage médiatique en Algérie. En vertu d'un tel projet de loi, une amende considérablement lourde toucherait les médias algériens qui bénéficient d'un « *financement* » ou d'une « *aide matérielle directe et indirecte de toute partie étrangère* ». Ceux-ci seront aussi soumis à un haut conseil d'éthique professionnelle dont 12 membres seront nommés directement par le président de la République.

En outre, alors que la loi protège le droit du journaliste au secret professionnel, elle l'oblige à révéler ses sources une fois requises par la justice, ce qui met en danger non seulement le journaliste en question, mais aussi ses sources.

Les restrictions touchent aussi les binationalis en leur interdisant de détenir ou d'être actionnaires dans un média en Algérie. Incontestablement, l'obligation d'une accréditation pour travailler en Algérie pour des médias étrangers sous risque de payer une lourde amende est maintenue sous la houlette de la nouvelle loi contraignante aux journalistes. Ceux-ci seront aussi soumis à une amende de 500 000 à 1 million de dinars en cas d'outrage commis à l'encontre du président de la République ou d'un des membres des missions diplomatiques.

Ces nouvelles dispositions soumettent les médias algériens à la surveillance quasi-absolue des

autorités. L'Algérie occupe désormais la 136^e place sur 180 pays selon le classement de Reporters sans frontières de 2023.

MISSION DE PLAIDOYER A GENEVE

Une délégation composée des membres du CFDA et de la FEMED ont mené une mission de plaidoyer à Genève. Cette mission s'est déroulée du 10 au 12 mai 2023.

La délégation a rencontré de multiples personnalités des missions permanentes du Royaume-Uni, de la Suisse, de la France et du Canada. De même, elle a rencontré les représentants des rapporteurs spéciaux sur la liberté de réunion pacifique et d'association, sur la promotion de la vérité, de la justice et de la réparation, sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, sur les droits de l'Homme et la lutte antiterroriste et sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.



DEPOT DES DOSSIER DES DISPARUS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL (GTDFI)

Lors de la mission de plaidoyer, notre délégation a déposé 30 dossiers de disparus en Algérie pour qu'ils soient pris en charge par le groupe de travail contre les disparitions forcées (GTDFI).

La constitution et la mise à jour continue de ces dossiers ainsi que leurs dépôts auprès des instances onusiennes est un travail primordial pour permettre aux familles de disparu(e)s d'obtenir une

reconnaissance de leur combat auprès des instances internationales. C'est absolument indispensable qu'elles sachent que leurs maux transcendent les frontières nationales qui englobent toujours en leurs seins une impunité quasi-absolue.

COMMEMORATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DES EVENEMENTS DE MARS 1973

En mars 1973, la ville de Figuig au Maroc a connu toute une myriade de violations des droits de l'Homme dans le cadre de la répression atroce orchestrée par l'Etat marocain. Le souvenir des atrocités qui se sont déroulées hante toujours les membres des familles des victimes des disparitions forcées dont le sort reste inconnu jusqu'à présent.

Ainsi, à l'occasion du cinquantième anniversaire des évènements de mars 1973, l'Association médicale de réhabilitation des victimes de la violence (AMRVT) et le Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ) ont organisé, avec le soutien de la FEMED et un nombre important d'associations de défense de droits de l'Homme, une caravane sur la mémoire et la vérité qui s'est lancée le 26 mai 2023. Cette caravane avait pour but principal la préservation de la mémoire et la lutte contre l'impunité qui règne dans le pays.

Défenseurs des droits de l'Homme, victimes de violations ainsi que leur famille et des acteurs de la société civile se sont réunis avec des bougies en hommage à toutes les victimes des atrocités de l'année 1973.

La présidente du CFDA, Nassera DUTOUR, est intervenue lors de l'évènement tout en soulignant l'importance de la préservation de la mémoire qui sensibilise les générations présentes et futures aux violations des droits de l'Homme et aux disparitions forcées et encourage la construction d'une société plus juste et respectueuse.



REUNION AVEC CLEMENT VOULE, LE RAPPORTEUR SPECIAL DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE REUNION PACIFIQUE ET D'ASSOCIATION

Dans le contexte de la répression absolue orchestrée en Algérie par les autorités, Euromed Rights a organisé, le 5 juin 2023 à 14h, une réunion en ligne avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, Monsieur Clément Voule.

Une note sur la situation de la liberté d'association et d'expression a été préparée et présentée au rapporteur spécial. Celle-ci mettait en lumière toute une myriade de violation à la liberté de réunion pacifique et d'association. Elle avançait aussi des recommandations de la part de la société civile Algérienne tout en incitant les instances onusiennes à abroger les lois liberticides et à cesser les pratiques qui limitent et criminalisent la liberté d'association, de réunion et de manifestation.

La présidente du CFDA, Nassera Doutour, a souligné lors de cette réunion les efforts de plaidoyer déployés dans un contexte de répression totale envers les militants des droits de l'Homme ainsi que les menaces qui ont ciblé les bureaux de SOS Disparus. Rappelons que le mercredi 25 janvier 2023 à 18h, deux officiers de police, dont l'un en tenue de combat accompagné d'un autre en civil venus dans une voiture officielle de police, ont sonné à la porte des bureaux de SOS Disparus à Alger. Ils étaient à la recherche du propriétaire des lieux pour lui donner une convocation où le cachet du parquet y était apposé.

LE COMBAT DE NASSERA DUTOUR CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

Ouerdia Ben Mamar retrace le parcours de Madame Doutour, présidente du CFDA et de la FEMED dans un film intitulé « *Le combat de Nassera Doutour contre les disparitions forcées* ». Ce dernier est dédié à la lutte menée par la présidente pour les victimes des disparitions forcées depuis les années 90 et son travail exceptionnel en matière de préservation de la mémoire.

Le premier documentaire de la réalisatrice, produit par l'association Lil'Art, a été diffusé le 23 juin 2023 au cinéma Jean Vigo de Gennevilliers à 18h.



Brèves

CONFERENCE : LA LIBERTE DE LA PRESSE AU MAGHREB – AFRIQUE DU NORD

A l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse, Riposte Internationale (RI) et le CFDA ont organisé une conférence portant sur les libertés au Maghreb qui s'est tenue le 13 mai 2023 à Paris.

Des journalistes et des militants issus des pays du Maghreb se sont réunis pour une rencontre-débat qui s'est avérée extrêmement importante dans le contexte actuel de rétrécissement absolu de la société civile algérienne et de la répression qui cible en particulier les journalistes et les militants.

CEREMONIE DE L'AMBASSADE DU ROYAUME UNI EN ALGERIE

SOS disparus a reçu une invitation de la part de l'Ambassade du Royaume-Uni pour assister à la Cérémonie du couronnement du roi Charles III qui s'est tenue le 8 mai dernier.

La cérémonie a réuni les amis du Commonwealth ainsi que des représentants des entités gouvernementales et des volontaires. La présence

de SOS Disparus lors d'une cérémonie de telle ampleur a été assurée par Me AIDOUN Dalel.



RECEPTION A LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN ALGERIE

Le 25 mai, à l'occasion de la journée de l'Europe, SOS Disparus a été invitée à participer à une réception organisée par la délégation de l'Union européenne en Algérie.



CELEBRATION DE LA FETE DES MERES DANS LES LOCAUX DE SOS DISPARUS

Après un rassemblement public devant le Conseil national des droits de l'Homme à Alger le 30 mai 2023, les mères de disparus se sont réunies au sein des locaux de SOS Disparus pour célébrer la fête des mères.

Durant cet après-midi convivial au siège de SOS Disparus, elles ont pu échanger des histoires et des témoignages. Des petits cadeaux ont été offerts aux mères.



C'était une merveilleuse occasion non seulement pour rendre hommage à ces femmes admirables qui subissent la disparition de leurs proches depuis plus de 20 ans mais qui n'ont jamais baissé les bras.

Le CFDA est amplement convaincu que ces moments de partage sont extrêmement importants pour ces femmes qui ont passé toutes leurs vies à lutter pour l'établissement de la vérité et la justice.

Revue de presse :

Avril

[Revue de presse – Avril 2023](#)

Mai

[Revue de presse – Mai 2023](#)

Juin

[Revue de presse – Juin 2023](#)

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : www.algerie-disparus.org

Phone : +33 9 53 36 81 14

 [Notre page Facebook](#)

 [Notre Mémorial Virtuel](#)

المفقودون DISPARUS RU
المفقودون DISPARU ون
المفقودون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون



Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie